

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi dix décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absente et excusée : Monique MARTY qui a donné procuration à Claude ALBA.

Date de la convocation : 30/11/2009
Date d'affichage : 30/11/2009

Madame Jacqueline ESCANDE est nommée secrétaire de séance

Lecture est donnée du précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'acte de vente du terrain du lotissement a été signé ce soir chez Maître PASSELAC avec M. DELPAS et Melle BUCCELLI.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Décision modificative n°6 – Ouverture de crédits

Monsieur le Maire précise qu'une somme de 5 797.93 € qui n'avait pas été prévue au Budget a été créditée sur le compte 6419 Remboursement rémunération du personnel ; par conséquent, puisqu'il manque des crédits sur le chapitre 012 Charges de personnel, la somme de 5 797.93 € peut s'inscrire en compensation. Il y a donc lieu d'augmenter les crédits en recettes et en dépenses de fonctionnement de la somme en question ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D6411 : Personnel titulaire		5 797.93 €		
TOTAL D012 Charges de personnel		5 797.93 €		
R6419 : Remboursement rémunération du personnel				5 797.93 €
TOTAL R013 Atténuation de charges				5 797.93 €
TOTAL		5 797.93 €		5 797.93 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°6.

B) Décision modificative n°7 – Virement de crédits

Monsieur le Maire expose que le chapitre 65 Autres charges de gestion courante en section de fonctionnement manque de crédits à hauteur de 700 €.

Il propose de diminuer les crédits de 700 € sur le chapitre 012 Charges de personnel et de les virer sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D6411 : Personnel titulaire	700.00 €			
TOTAL D012 Charges de personnel	700.00 €			
D6558 : Autres dépenses obligatoires				
TOTAL D65 Autres charges de gestion courante		700.00 €		
TOTAL	700.00 €	700.00 €		

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°7.

2) ETUDE DES DEVIS CONCERNANT LA REALISATION DU PARKING DE LA MAIRIE

M. Didier MAHOUX et M. Claude ALBA présentent les devis suivants :

- Estimation de la DDEA : 47 250 €
- Estimation de l'Entreprise PINEL : 37 300 €

Il ne s'agit que du terrassement ; l'enrobé n'est pas inclus.

La commission se réunira afin de finaliser cette étude, notamment par rapport à l'eau et l'électricité ; M. Alba prendra rendez-vous avec le SDET.

3) REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'Association des Maires ruraux de France a adressé une motion concernant la réforme des collectivités territoriales. Un exemplaire de ce document avait été distribué à chaque conseiller afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposé par l'Association des Maires et demande aux conseillers de se prononcer.

- 5 conseillers sont pour l'adoption du projet de délibération
- 5 conseillers s'y opposent
- 5 conseillers n'ont pas d'avis

Après en avoir délibéré, compte-tenu des avis très partagés, Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas donner de suite pour l'instant à ce projet de délibération et de se donner du temps pour mieux y réfléchir ; les conseillers acceptent cette proposition et souhaitent avoir davantage de renseignements sur le projet de réforme avant de se prononcer.

4) VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT

Le montant du projet s'élève à environ 140 000 € TTC, cependant il convient de faire réactualiser les devis par les entreprises et ce, pour préparer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional (FRI), du Conseil Général (FDT), du district, et de M. le Député.

Il serait souhaitable que tous les devis soient parvenus en mairie d'ici la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu le 14 janvier 2010.

Monsieur le Maire demande aux commissions de faire le nécessaire afin que les délibérations puissent être prises.

QUESTIONS DIVERSES

- **travaux à la Salle Fabre** : Monsieur NUNES a reçu une entreprise mercredi après-midi pour le plafond de la salle et le devis est en cours
- **carrelage des vestiaires** : un devis sera demandé à M. Dauzat Joël, qui doit également changer la VMC du Presbytère
- **reliquat fournitures scolaires** : Melle Lunardelli demande que les 400 € non dépensés en 2009 soient reportés en 2010 ; Monsieur le Maire la recevra pour savoir quels sont ses projets pour l'année prochaine
- **loyers du Presbytère** : compte-tenu des charges d'emprunt concernant les logements du Presbytère, les conseillers décident de fixer le montant du loyer du 5^{ème} logement à 470 € par mois + 20 € de charges.
- **accès piétonnier** : Monsieur le Maire se renseigne sur les différentes possibilités
- **Abribus** : l'entreprise H2O sera contactée pour un devis
- **véhicule** : Monsieur le Maire, après avoir approfondi les deux solutions (achat et location) conclut qu'il est préférable d'acheter le véhicule, la location étant de loin la solution la plus coûteuse. Après avoir exposé les différents tarifs et les différentes marques, il demande aux conseillers s'ils préfèrent acheter neuf ou d'occasion ; à 9 voix pour, les conseillers souhaitent acheter un véhicule neuf. Monsieur le Maire se charge de ce projet.
- **Vœux du Maire** : le samedi 9 janvier 2010 à 18 h à la Salle Fabre.

Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 30.